



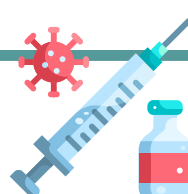
Qu'est ce que le Papillomavirus (HPV) ?

Le papillomavirus (HPV) est un virus transmis lors des rapports sexuels.
Il est généralement contracté lors des premiers rapports.
Dans la majorité des cas, il est progressivement éliminé par l'organisme .

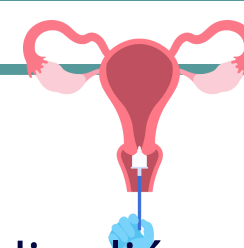
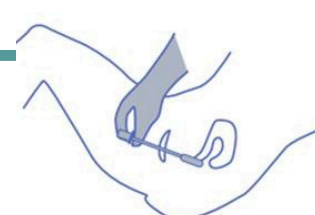


Risques

Sa persistance dans le corps (10% des cas) peut être à l'origine de cancers : col de l'utérus (le plus fréquent), gorge, anus, vulve.
En France, 6 400 cancers sont liés chaque année aux virus HPV, dont un sur quatre chez les hommes.
Les cancers du col de l'utérus sont responsables d'environ 1000 décès par an en France.



Prévention



La prévention grâce à l'usage du préservatif est imparfaite. La prévention des maladies liées au Papillomavirus repose sur la vaccination à l'adolescence, et le dépistage chez les femmes à l'âge adulte.

1 Vaccination : Recommandée chez tous les adolescent.e.s à partir de 11 ans

De 11 à 14 ans : schéma à 2 doses à six mois d'intervalle (M0-M6).

Après 14 ans (jusqu'à 19 ans, voire 26 ans) : schéma à 3 doses sur 6 mois (M0, M2, M6).

Selon les études scientifiques, la vaccination permettrait d'éviter 9 cas de cancer sur 10 liés au Papillomavirus.
Même vaccinées, toutes les femmes sont donc invitées pour des tests de dépistages réguliers au cours de leur vie.

2 Dépistage du Papillomavirus : Recommandé chez toutes les femmes de 25 à 65 ans

De 25 à 30 ans :

Par un prélèvement (Frottis Cervico-Utérin (FCU)) réalisé par un professionnel de santé (médecin, sage femme ou biologiste) par voie vaginale.

Ce test est fait tous les 3 ans si les deux premiers (effectués à un an d'écart) sont négatifs.

De 30 à 65 ans :

Par un prélèvement réalisé par un professionnel de santé (médecin, sage femme ou biologiste) par voie vaginale

- Avantages : le prélèvement est effectué idéalement au niveau du col de l'utérus et sera également utilisable s'il est positif pour la recherche de cellules précancéreuses
- Inconvénients : si vous vous sentez mal à l'aise ou êtes peu disponible pour aller au cabinet médical

Par un autoprélèvement vaginal à réaliser soi-même :

Il est recommandé actuellement pour les femmes insuffisamment ou non dépistées. Selon les études disponibles, sa sensibilité pour la détection de l'HPV semble similaire à celle du prélèvement par un professionnel de santé. Vous pouvez obtenir un kit d'autoprélèvement vaginal dans votre laboratoire d'analyses ou chez votre médecin généraliste ou sage femme.

- Avantages : vous récupérez un kit de prélèvement et son mode d'emploi (l'écouvillon s'introduit facilement comme un tampon et se retire aussitôt), vous le faites selon vos disponibilités sur prescription ou invitation Assurance Maladie.
- Inconvénients : en cas de résultat positif (15% des cas), votre médecin, sage femme ou biologiste devra réaliser un nouveau prélèvement pour le FCU « réflexe »